

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
AFFICHES A LA PORTE DE LA MAIRIE DE NOISY-LE-ROI
LE 18 AVRIL 2016, EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents représentés : 6

Votants : 29

Présents :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Daniel MOUTON, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Gwénaëlle de CIBEINS, Aliénor VIEILLE, Dominique VIANDIER, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Sylvie CHEDRAWI, Catherine DOTTARELLI, Erwan TOULLEC, Aurélie LOGEAIS, Géraldine LEGER.

Absents représentés :

Jean-François VAQUIERI, représenté par Odile GUÉRIN
Odile BOULANGER, représentée par Dolène AZOURI
Christophe VAN DER WERF, représenté par Daniel MOUTON
Marc de BRAQUILANGES, représenté par Christophe MOLINSKI
Véronique CLARKE de DROMANTIN, représentée par Gwénaëlle de CIBEINS
Cyrille FREMINET, représenté par Nicolas CORDIER

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE – Daniel MOUTON

DECISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

PRODUCTION OBLIGATOIRE DE 30 % DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR TOUTE OPÉRATION DE PLUS DE 800 M² DE SURFACE DE PLANCHER DE PLUS DE 12 LOGEMENTS

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE LA DEUXIÈME MODIFICATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ LE 4 AVRIL 2007 ET MODIFIÉ LE 25 JANVIER 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le lancement de la procédure d'une deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 avril 2007 et modifié le 25 avril 2010,

DIT que le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique :

-au Préfet

-au Président du Conseil Régional,

-au Président du Conseil Départemental,

-au Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'Agriculture,

-au Président de l'organisation des transports urbains.

CONVENTION D'UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE À LA NATATION PAR LA COMMUNE DE BAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation du bassin d'apprentissage à la natation par les enfants de l'école maternelle Louis Pasteur de la commune de Bailly,
AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, cet avenant.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOISY LE ROI ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE AIRE DE DEMONSTRATION DE COMPOSTAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une aire de compostage
AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, cette convention et tout document s'y rapportant.

SYNDICAT MIXTE POUR LA DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES (SIDOMPE) –RAPPORT D'ACTIVITES 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport du MIXTE POUR LA DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES (SIDOMPE) pour l'année 2015.

A NOISY-LE-ROI, 18 avril 2016
Le Maire,

Marc TOURELLE